

AIDER SON ENFANT À CHOISIR SON PROJET D'ORIENTATION

Au cours de la classe de 3e, votre enfant réfléchit à son orientation. Vos conseils et votre soutien lui seront alors d'une aide précieuse. Les équipes du collège sont à votre disposition pour vous informer et vous guider, afin d'accompagner au mieux votre enfant dans la construction de son projet d'orientation.

L'année de troisième marque la fin de la scolarité obligatoire. Votre enfant peut poursuivre sa scolarité dans les voies suivantes :

- Une [2de générale ou technologique](#) ou 2de spécifique ;
- une [première année de CAP](#) sous statut scolaire ou comme apprenti ;
- une [2de professionnelle](#) sous statut scolaire ou comme apprenti.

Les grandes étapes de l'orientation

De septembre à décembre : votre enfant réfléchit à ses projets d'orientation parfois déjà engagés en 4ème. Vous l'accompagnez avec l'aide du professeur principal et du psychologue de l'éducation nationale spécialiste de l'orientation.

En janvier, phase provisoire d'orientation : Vous indiquez les « intentions d'orientation ». Le conseil de classe les examine et donne un avis provisoire d'orientation.

De mai à début juin, se déroule la phase définitive de l'orientation. Vous précisez les choix définitifs de votre enfant. Le conseil de classe fait une proposition d'orientation. Il revient au chef d'établissement de décider en fonction de la proposition définitive du conseil de classe et des demandes de l'élève et de sa famille.

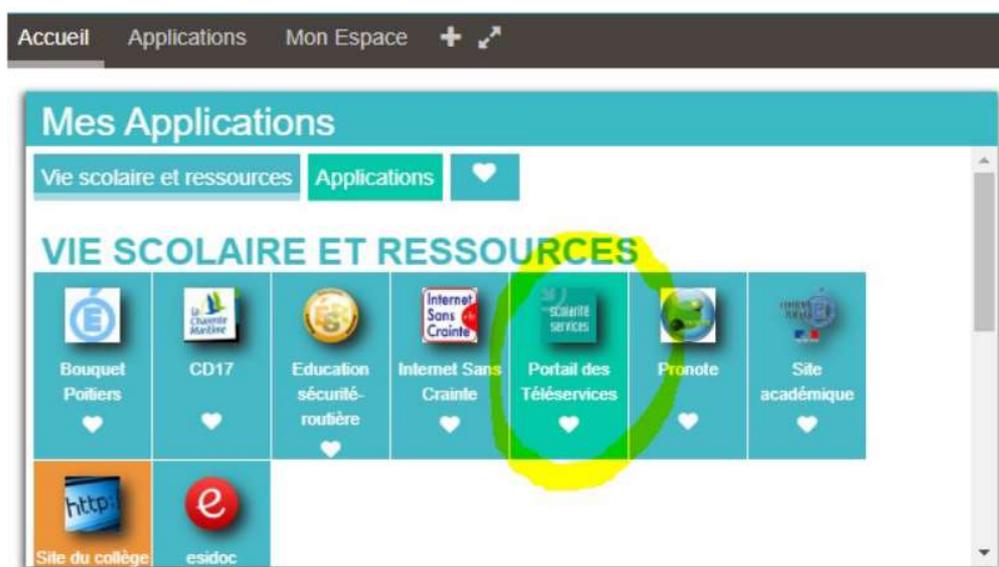
Durant cette période, se prépare également la procédure d'affectation. Il s'agit de choisir un ou des établissements qui accueilleront votre enfant après son année de troisième s'il poursuit dans la voie scolaire

Est-il possible de contester une décision d'orientation ?

Vous pouvez faire appel de la décision du chef d'établissement. La commission d'appel est composée d'un autre chef d'établissement, de professeurs et de parents d'élèves. Après l'exposé de vos demandes et de vos motivations, la commission peut satisfaire votre demande ou confirmer la décision du chef d'établissement. En cas de confirmation, vous pouvez accepter la décision du chef d'établissement ou demander le maintien en classe de 3e.

Accès au téléservice ORIENTATION : pas à pas depuis Icart

Une fois connecté à Icart via l'adresse ent.ac-poitiers.fr, l'accès aux téléservices se fait désormais par « une brique » dans **Mes Applications/ Vie Scolaire et ressources**



En cliquant sur cette **bricole « portail des téléseices »**, vous accédez à l'interface suivante :

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Message de l'établissement

Mesdames, Messieurs,

Le collège Samuel Duménieu vous souhaite la bienvenue sur la page des téléseices.

A partir de ce site, vous aurez accès à diverses informations et services utiles à la scolarisation de votre enfant. En cas de difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec la direction du collège.

Bien à vous,

Le Principal, M. MARTIN

Vous cliquez ensuite sur « **Orientation** » dans le menu se situant sur la gauche :

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Phase provisoire Intentions

Phase provisoire Avis provisoires

Phase définitive Choix définitifs

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [?](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » [?](#).

Actuellement nous sommes dans la phase provisoire avant les conseils prévus entre le 17 et le 25 janvier. Vous devez donc **saisir les intentions d'orientation**.

Après le conseil, le principal saisira les avis du conseil de classe et vous devrez alors **prendre connaissance de cet avis provisoire dans le menu « phase provisoire »**.